

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) déclare qu'il existe des vacances dans le personnel de l'auditeur général.

L'hon. M. Macdonald: Je n'ai jamais dit cela.

L'hon. M. Stanfield: C'était le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je me garderais bien d'être injuste à l'égard du président du Conseil privé.

L'hon. M. Macdonald: Je vous en remercie.

L'hon. M. Stanfield: Il n'est pas étonnant qu'il y ait des vacances lorsque les traitements autorisés ne permettent pas l'embauchage de candidats pourvus des qualités nécessaires. Bien entendu, cela a empêché l'auditeur général de s'acquitter de ses responsabilités dans la mesure où il le voudrait. Ainsi, son poste a été dégradé et ses pouvoirs font l'objet d'attaques du gouvernement hypersensible actuel. En fait, il a été attaqué avec tant de vigueur qu'aujourd'hui la majorité des Canadiens sont sûrs que M. Maxwell Henderson doit avoir raison.

Pour le dossier, revenons au dernier assaut contre l'auditeur général. Le 25 mars, le président du Conseil privé déclarait au cours de l'émission de nouvelles au réseau national de Radio-Canada, et je cite:

A notre avis, ce n'est pas à lui qu'il incombe de critiquer la politique qui sous-tend certaines décisions. C'est la responsabilité du Parlement et du gouvernement qui établit sa politique avec l'approbation du Parlement. Ce n'est pas, selon nous, dans les attributions de l'auditeur général de faire des commentaires à ce sujet.

Puis le 11 avril, au cours d'une émission télévisée sur le réseau anglais de Radio-Canada et intitulée *Encounter*, le président du Conseil du Trésor, en parlant de l'auditeur général, déclarait—et je cite les paroles qui lui sont attribuées:

Il a exprimé son point de vue quant à l'opportunité de certaines décisions touchant les politiques gouvernementales. Dans un sens, il oppose son jugement en matière de saines pratiques commerciales, de politique gouvernementale sûre, à celui du gouvernement, et il est assez naturel que le gouvernement ne se rallie pas toujours à son avis. Je me demande si l'auditeur général devrait attribuer ce rôle ou si nous devrions vraiment chercher une personne d'un autre genre pour être auditeur général.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Stanfield: J'espère que l'un des ministériels nous précisera ce que l'auditeur général a fait de mal. Lundi dernier, le premier ministre (M. Trudeau), sous le feu des questions, a admis que le gouvernement projetait de présenter une nouvelle mesure législative à propos de l'auditeur général. J'avais rappelé au premier ministre que l'auditeur général insistait pour que le gouvernement présente une mesure législative qui renforce-

[L'hon. M. Stanfield.]

rait sa fonction et définirait ses responsabilités de façon plus satisfaisante. J'ai demandé au premier ministre pourquoi, au lieu d'adopter une telle mesure, lui-même et ses ministres préfèrent harasser l'auditeur général et saper son prestige et son autorité. Le premier ministre a alors répondu:

Il n'y a pas lieu de choisir entre les deux initiatives, monsieur l'Orateur. Je crois que nous pourrions prendre l'une et l'autre.

Voilà une déviation freudienne. J'ai demandé au premier ministre pourquoi il n'adoptait pas une mesure législative plutôt que de harasser l'auditeur général et de saper son autorité, à quoi il a répondu que les deux initiatives pourraient être prises. A en juger par la réponse du premier ministre, il entend faciliter la possibilité de harasser l'auditeur général ou d'échapper à sa surveillance; il veut donner à son attaque actuelle contre l'auditeur général force de loi. Cette manœuvre serait typique de la part du gouvernement actuel. Depuis longtemps, l'auditeur général réclame une révision de la loi qui régit sa fonction. Il a lui-même rédigé ses propres propositions pour qu'on les étudie. On peut craindre que le gouvernement se serve de cette demande pour camoufler la mesure législative qui dépourra l'auditeur général des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa fonction. J'imagine qu'Information Canada se mettra alors à l'œuvre et expliquera que c'est ce que l'auditeur général voulait.

Le moment n'est pas propice pour débattre la teneur des mesures législatives. Mais que le premier ministre et le président du Conseil du Trésor comprennent que s'ils tentent ce tour d'adresse, pas même Information Canada ne pourra venir à leur rescousse. Les vis-à-vis, en réalité, estiment que si le gouvernement ne peut endurer la cuisson, M. Henderson doit quitter la cuisine. J'imagine qu'on veut l'enfermer dans la cave, où personne ne pourra ni le voir ni l'entendre.

Le gouvernement dispose de méthodes régulières et franches vis-à-vis d'un auditeur général, s'il le croit dans l'erreur. S'il l'estime incompetent, il a le droit de présenter une motion aux deux Chambres, en vue de son congédiement. S'il croit que l'auditeur général le critique à tort, il a le droit, bien entendu, d'y répondre de façon détaillée devant le comité des comptes publics. Mais que le gouvernement s'attaque en sous-main à l'auditeur général, le harcèle et veuille saper l'influence d'un haut fonctionnaire de la Chambre dont le rôle est d'une importance fondamentale pour le pays, c'est une chose impardonnable.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement a manifestement sous-estimé M. Henderson, de même qu'il a sous-estimé l'appui dont son